



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE,
PREFECTURE DE PARIS

AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES

Projet d'aménagement portant sur l'ensemble immobilier situé 92, boulevard de la Chapelle à Paris 18^{ème} arrondissement

Par arrêté préfectoral du 2 février 2018, deux enquêtes publiques conjointes, une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et une enquête parcellaire, relatives au projet d'aménagement de la Société de Requalification des Quartiers Anciens (SOREQA), portant sur la réalisation d'un immeuble de logements sociaux au 92, boulevard de la Chapelle à Paris 18^{ème} arrondissement, vont être ouvertes à la mairie du 18^{ème} arrondissement de Paris

du 6 mars au 23 mars 2018 inclus.

Pendant cette période, les dossiers d'enquêtes seront mis à la disposition du public qui pourra en prendre connaissance et produire, s'il y a lieu, ses observations sur le projet, à la mairie du 18^{ème} arrondissement de Paris, située 1, place Jules Joffrin, les lundis, mardis, mercredis (sauf jour férié), vendredis de 8 h 30 à 17 h, les jeudis de 8 h 30 à 19 h 30 pendant toute la durée des enquêtes.

Les observations seront consignées dans les registres d'enquêtes ouverts à cet effet. Elles pourront également être adressées, par courrier, à la mairie du 18^{ème} arrondissement, à l'attention de Madame Catherine GINER, désignée en qualité de commissaire enquêteur et elles seront alors annexées aux registres d'enquêtes.

De plus, en tant que moyen de communication complémentaire, le dossier relatif à l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique sera consultable, pendant toute la durée des enquêtes conjointes, via le site internet suivant : <http://92boulevarddelachapelle.enquetepublique.net>. Les observations, propositions et contre-propositions, concernant l'utilité publique du projet pourront aussi être déposées, de manière électronique, sur le registre créé à cet effet via le site internet précité.

Ces observations, propositions et contre-propositions électroniques seront consultables par le public sur ce registre dématérialisé pendant toute la durée des enquêtes. Une version imprimée pourra également être consultée, du 6 au 23 mars 2018, au siège de l'enquête, fixé à la mairie du 18^{ème} arrondissement de Paris, aux jours et heures d'ouverture indiqués ci-dessus. Le registre dématérialisé sera clos vendredi 23 mars à 17h.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie du 18^{ème} arrondissement de Paris les jours suivants :

- **Mardi** **6 mars 2018** de **10h** à **13h**
- **Samedi** **17 mars 2018** de **9h** à **12h**
- **Jeudi** **22 mars 2018** de **16h** à **19h**

En application du code de l'expropriation, à l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur donnera son avis et rédigera ses conclusions motivées sur l'utilité publique du projet et sur l'enquête parcellaire, dans un délai d'un mois maximum à compter de la date de clôture des enquêtes publiques conjointes.

Une copie du rapport relatif à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, dans lequel le commissaire enquêteur aura énoncé ses conclusions motivées sera déposée à la mairie du 18^{ème} arrondissement de Paris pour y être tenue à la disposition du public pendant un an. Les demandes de communication du document précité, par toute personne intéressée, pourront également être adressées par écrit à la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris (direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement - unité départementale de Paris - service utilité publique et équilibres territoriaux - pôle urbanisme d'utilité publique), 5 rue Leblanc 75911 Paris cedex 15.